

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 14 octobre 2014, à 19h00

Présents :	Le maire	John Saywell
	Les conseillers	Robert D'Auzac Michel Perreault Claude Cadieux Sébastien Gros Daniel Gauthier
	La conseillère	Louise Gorman
	Le directeur général	Jean-François Bertrand

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h06 par John Saywell, maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Jean-François Bertrand, directeur général, en est le secrétaire.

2014-10-246 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

2014-10-247 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mois de septembre 2014:

Il est proposé par Louise Gorman et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2014, 19h00, soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DES COMITÉS

Le rapport du maire ainsi que les rapports des comités suivants sont déposés :

Travaux publics, urbanisme, loisir, banque alimentaire, développement économique et communication.

FINANCES & ADMINISTRATION

2014-10-248 Résolution - Approbation des comptes à payer au 30 septembre 2014

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver totalisant 471 858.35 \$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale, le comité de finances et le maire.

Le directeur général atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adopté à l'unanimité

2014-10-249 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement d'emprunt aux fins d'assurer le financement permanent de travaux de réfection réalisés sur le chemin Kilmar

CONSIDÉRANT qu'un règlement autorisant la réalisation des travaux de voirie sur le chemin Kilmar et un emprunt de 2 350 000 \$ aux fins de financer ces travaux a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 avril 2011 et qu'un règlement modifiant ledit règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 juillet 2011 afin de préciser l'estimé des travaux à être réalisés;

CONSIDÉRANT que certains travaux non admissibles pourraient ne pas être remboursés par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1077 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit modifier son règlement numéro R107 ainsi que le règlement R-107-1 modifiant le règlement d'emprunt R-107 afin d'inclure une clause de taxation pour le financement de la portion non admissible des travaux;

Avis de motion est donné par Daniel Gauthier en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le règlement d'emprunt R107 autorisant la réalisation des travaux de voirie sur le chemin Kilmar et un emprunt de 2 350 000 \$ aux fins de financer ces travaux et le règlement R107-1 modifiant le règlement d'emprunt R-107 concernant la réfection du chemin Kilmar.

2014-10-250 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement RA-25-1-14

La conseillère Louise Gorman donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement qui prévoit les conditions d'application du service offert pour l'entretien de chemins situés sur le territoire de la municipalité et qui abroge les règlements R-47 et R-47-1-07, les règlements numéros 95 et 225 ainsi que tout autre règlement concernant l'entretien des chemins privés.

2014-10-251 Résolution – Vente par shérif

CONSIDÉRANT que Madame Jeannette Hillebrand est présentement sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et que le syndic de faillite a entamé des démarches pour vendre sa propriété ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire protéger sa créance concernant les taxes municipales dues en rapport avec la propriété concernée, et ;

CONSIDÉRANT les recommandations des procureurs chargés de la collection des taxes municipales dues ;

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu d'autoriser la Municipalité à procéder à une vente par shérif des propriétés de Madame Jeannette Hillebrand, désignées comme étant l'Hôtel et le terrain de golf du Lac Carling.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

2014-10-252 Résolution – Ratification des dépenses encourues pour la réalisation de travaux d'urgence

Considérant qu'un contrat a été octroyé à l'entreprise Émile Foucault Excavation Inc. pour la réalisation de travaux d'urgence à la suite d'affaissement subit d'un tronçon du chemin de la rivière Rouge (Km 4);

Considérant que le coût desdits travaux est admissible au Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents en vertu d'un arrêté ministériel décrété à cet effet;

Considérant l'adoption du règlement d'emprunt numéro RA-108-14 qui autorise la réalisation de travaux de réfection d'urgence sur le chemin de la Rivière-Rouge et un emprunt de 425 000 \$.

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro 4320, au montant de 69 929,01 \$, incluant les taxes applicables, présentée par Émile Foucault Excavation Inc., pour la réalisation de travaux d'urgence réalisés au tronçon Km 4 du chemin de la rivière Rouge.

Adopté à l'unanimité

2014-10-253 Résolution – Octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection du chemin Harrington (phase McRae)

CONSIDÉRANT l'appel de proposition sur invitation réalisé par la firme BSA GROUPE CONSEIL en regard des plan et devis préparé par celle-ci ;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont présenté des propositions parmi les trois (3) entreprises qui se sont procuré les documents de soumissions ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues et la recommandation de la firme BSA GROUPE CONSEIL quant au soumissionnaire retenu ;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu d'octroyer à l'entreprise Uniroc Construction inc., pour un montant de 100 000 \$ y incluant tous les imprévus ainsi que les taxes applicables, le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du chemin Harrington (phase McRae).

Les sommes requises pour la réalisation de ces travaux seront prélevées à même le solde accumulé des années antérieures des redevances et sablières.

Adopté à l'unanimité

2014-10-254 Résolution - Octroi d'un contrat de fourniture de sel d'hiver pour la saison 2014/2015

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation transmis à quatre (4) fournisseurs;

VU le procès-verbal de l'ouverture des soumissions effectuée le 6 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que parmi les trois (3) soumissions conformes reçues, celle de l'entreprise Sifto Canada Corp. s'est avérée la plus basse;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'octroyer à l'entreprise Sifto Canada Corp., le contrat de fourniture de sel d'hiver pour la saison 2014-2015, pour un montant de 91,91 \$ la tonne livrée, plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

2014-10-255 Résolution – Aliénation de matériel et d'équipement excédentaires

CONSIDÉRANT la résolution 2014-09-235;

CONSIDÉRANT l'article 6.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'existence d'un litige potentiel avec Aero Auctions relativement à l'existence du contrat liant les parties;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues avec Aero Auctions;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu d'autoriser la direction des travaux publics à aliéner au profit de Aero Auctions le matériel et les équipements identifiés à la résolution 2014-09-235 et ce, pour un montant de 35 000 \$, plus les taxes applicables, et;

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer tout document permettant de donner suite à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2014-10-256 Résolution – Adoption d'une cible volontaire de réduction de gaz à effet de serre (GES)

CONSIDÉRANT l'élaboration du plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisée conformément aux exigences du programme Climat municipalités;

CONSIDÉRANT que 15 nouvelles actions découlent de ce plan d'action et que deux actions ayant été entamées préalablement amèneront des réductions;

CONSIDÉRANT que les actions 8 à 22 sont projetées à court terme (2014-2019);

CONSIDÉRANT que le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adhéré au programme Climat municipalités du MDDELCC;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce programme, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge doit volontairement adopter une cible de réduction de GES;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge adopte une cible volontaire de réduction de gaz à effet de serre (GES) pour le secteur corporatif de 2,3 % et une réduction globale de 0,8 % par rapport l'année de référence 2011, ainsi que le plan d'action décrit au rapport intitulé «Plan d'action visant la réduction des émissions de GES, Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, 2014 – 2019 ».

Adopté à l'unanimité

2014-10-257 Résolution - Adoption du projet de règlement d'urbanisme

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité d'adopter un règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'assurer la conformité entre ledit plan et le schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil entré en vigueur le 1^{er} juin 2009;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu d'adopter le projet de règlement d'urbanisme tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

2014-10-258 Résolution - Adoption du projet de règlement d'administration des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité d'adopter un règlement d'administration des règlements d'urbanisme afin d'assurer la conformité entre ledit règlement et le plan d'urbanisme nouvellement adopté;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'adopter le projet de règlement d'administration des règlements d'urbanisme tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

2014-10-259 Résolution - Adoption du projet de règlement de zonage

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité d'adopter un règlement de zonage afin d'assurer la conformité entre ledit règlement et le plan d'urbanisme nouvellement adopté;

Il est proposé par Louise Gorman et résolu d'adopter le projet de règlement de zonage tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

2014-10-260 Résolution – Adoption du projet de règlement de lotissement

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité d'adopter un règlement de lotissement afin d'assurer la conformité entre ledit règlement et le plan d'urbanisme nouvellement adopté;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu d'adopter le projet de règlement de lotissement tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

2014-10-261 Résolution - Adoption du projet de règlement de construction

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité d'adopter un règlement de construction afin d'assurer la conformité entre ledit règlement et le plan d'urbanisme nouvellement adopté;

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu d'adopter le projet de règlement de construction tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

2014-10-262 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement d'urbanisme

La conseillère Louise Gorman donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement d'urbanisme.

2014-10-263 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement d'administration des règlements d'urbanisme

Le conseiller Daniel Gauthier donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement d'administration des règlements d'urbanisme.

2014-10-264 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement de zonage

Le conseiller Michel Perreault donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement de zonage.

2014-10-265 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement de lotissement

Le conseiller Robert D'Auzac donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement de lotissement.

2014-10-266 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement de construction

Le conseiller Claude Cadieux donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement de construction.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SERVICES SOCIAUX

LOISIRS ET CULTURE

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Le directeur général certifie que la municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-10-268 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Robert D'Auzac et résolu que la présente séance soit levée à 20 :55 heures.

Adopté à l'unanimité

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier